

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par

Mme Lingemann, M. Blanchet, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Poueyto et M. Bru

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 35, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.